

Direction générale de la santé

Mathilde MERLO
Présidente du jury

RAPPORT

Concours de recrutement des ingénieurs d'études sanitaires 2022

Concours externe – Concours interne

Au titre de l'année 2022, le ministère de la santé et de la prévention a organisé **deux concours (concours externe, concours interne)** pour le recrutement d'ingénieur d'études sanitaires (IES)¹.

L'arrêté du 26 mars 2007 fixant l'organisation et le programme des concours de recrutement des ingénieurs d'études sanitaires (concours interne et concours externe) mentionne la nature des épreuves.

Le présent rapport dresse le **bilan de ces deux concours** au titre de l'année 2022.

Données statistiques

Ce paragraphe présente les principaux éléments statistiques. L'ensemble des données détaillées sont publiées par le bureau du recrutement sur le site Internet du ministère de la santé et de la prévention.

	Concours externe	Concours interne
Nombre d'inscrits	104	59
Nombre de candidats ayant rendu une copie	57	36
Nombre de candidats admissibles	23	11
Nombre de postes offerts	9	3
Nombre de candidats admis sur liste principale	9	3
Nombre de candidats admis sur liste complémentaire	4	1

Pour les deux concours, on observe une baisse du nombre de candidats inscrits et du nombre de candidats ayant rendu une copie par rapport à 2021, baisse déjà constatée en 2020 et 2021 dans le contexte de la crise sanitaire :

¹ Arrêté du 17 janvier 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement d'ingénieurs d'études sanitaires.

- **pour le concours externe** : 118 inscrits et 74 ayant rendu une copie en 2021 contre respectivement 104 et 57 en 2022,
- **pour le concours interne** : 71 inscrits et 48 ayant rendu une copie en 2021 contre respectivement 59 et 36 en 2022.

Dans les deux cas, les nombres de candidats admissibles puis admis sont proches de ceux observés en 2021 compte tenu d'un nombre identique de postes offerts pour les deux années.

Pour le concours externe, quatre candidats sont inscrits sur la liste complémentaire (pas de candidat inscrit sur liste complémentaire en 2021). En effet, le niveau satisfaisant des candidats observé pour ce concours a justifié l'ouverture d'une liste complémentaire.

Épreuves d'admissibilité

Contenu des épreuves

Concours externe

L'épreuve consiste en la **rédaction d'une note** à partir d'un dossier documentaire sur une problématique de santé environnement, permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat (durée 5 heures, coefficient 4).

Le sujet proposé est le suivant :

« Les Assises de l'eau (ministère de la transition écologique et solidaire, 2019) ont défini un objectif ambitieux de tripler le volume de réutilisation des eaux non conventionnelles d'ici à 2025.

Cette annonce soulève de nombreuses questions et le Préfet du département dans lequel vous exercez sollicite l'avis de l'ARS quant à l'opportunité de déployer ce type de démarches de réutilisation. Il souhaite bénéficier d'informations quant à la définition des eaux non conventionnelles, aux différents enjeux liés à leur développement, aux risques sanitaires éventuels de celles-ci, et au rôle et outils de l'ARS dans la gestion de ces nouveaux usages.

Vous exercez en tant qu'ingénieur d'études sanitaires et votre hiérarchie vous demande de préparer une note à l'attention de votre Délégué départemental visant à l'éclairer sur ces sujets et ainsi à contribuer aux éléments de réponse attendus par le Préfet dans la perspective d'une rencontre entre l'ARS et les services de l'Etat. ».

Le dossier comprend **12 documents différents** et comporte **environ 90 pages**. Les documents sont de nature, de source et de longueur différentes (textes réglementaires nationaux ou internationaux, rapports de l'Assemblée nationale ou du Sénat, supports scientifiques, positions de parties prenantes, supports de communication, etc.).

Concours interne

L'épreuve (durée 5 heures, coefficient 4) permet d'évaluer les connaissances scientifiques et techniques, les acquis de l'expérience professionnelle, l'esprit méthodologique et la capacité de raisonnement du candidat et comporte :

- la **rédaction d'une note ou d'une correspondance** à partir d'un dossier technique permettant d'apprécier les qualités rédactionnelles et de synthèse du candidat ;
- une **série de dix questions posées à partir de trois dossiers techniques** portant sur les grands champs d'activité des services santé - environnement du ministère en charge de la santé.

Le sujet proposé est le suivant :

« Vous exercez en Agence régionale de santé (ARS) en tant qu'ingénieur d'études sanitaires (IES) responsable de la cellule environnement extérieur, en charge de la thématique de l'urbanisme. Votre chef de service vous sollicite pour une note à votre déléguée départementale.

En effet, celle-ci doit intervenir à une table ronde lors d'un forum départemental de l'aménagement du territoire « vers un aménagement vertueux du territoire », auquel participeront notamment les élus des collectivités territoriales et les autres services et opérateurs de l'Etat. Il est prévu qu'elle prenne la parole pour promouvoir la démarche d'urbanisme favorable à la santé.

A ce titre, vous devrez lui présenter le concept d'urbanisme favorable à la santé et ses impacts en matière de santé illustrés par des exemples concrets. Dans un second temps, vous détaillerez le rôle de l'ARS dans le déploiement de cette approche novatrice et la manière dont elle prend en compte les enjeux d'urbanisme dans ses différentes politiques. ».

Le dossier comprend **8 documents** et comporte **environ 75 pages**. Il est également composé de documents de nature, de source et de longueur différentes (textes réglementaires/plans nationaux, circulaires/instructions, rapports d'expertise, supports scientifiques, guides techniques, etc.).

Les trois dossiers techniques comprennent **7 documents et environ 20 pages**, du même type que le dossier précédent.

Principaux constats et appréciations relatives à la prestation des candidats

Les deux épreuves consistent à rédiger une note à l'attention d'un représentant de l'ARS (Directeur général ou Délégué territorial) qui devra présenter et défendre les positions de l'Agence lors d'une réunion organisée par le Préfet. Il est dommage de constater que, pour plusieurs candidats, **la note de synthèse proposée ne présente pas une opérationnalité directe** pour les réunions à venir. Si le travail d'analyse et de synthèse est satisfaisant, voire très satisfaisant, **les propositions quant au rôle et au positionnement de l'ARS et aux mesures sanitaires à prendre sont limitées et mériteraient d'être mieux développées**. Les enjeux de santé publique en lien avec la thématique et les relations ou difficultés institutionnelles sont parfois peu appréhendés avec un manque de prise de recul des candidats.

En général, la présentation des copies est claire et celles-ci sont propres. **Certaines sont inachevées**, ce qui pénalise les candidats pour accéder aux épreuves d'admission. **Des fautes d'orthographe, de syntaxe et des maladresses rédactionnelles** sont également observées pour certaines copies ce qui est également pénalisant. Il est très vivement recommandé aux candidats d'écrire avec un stylo-bille noir et de proscrire l'utilisation de stylos effaçables.

En règle générale, l'introduction annonce clairement la thématique et le plan proposé. Toutefois, **les enjeux sanitaires, qui relèvent de l'ARS, ne sont pas toujours mentionnés**. Le plan proposé témoigne, d'une manière générale, d'une bonne analyse par les candidats du sujet, d'un point de vue technique.

Certaines copies sont trop détaillées en début de note de synthèse (présentation des principes généraux, analyse de la situation) au détriment des parties dédiées à l'action de l'ARS, à son positionnement et aux mesures qu'elle peut prendre au regard des enjeux de santé publique.

L'ingénieur d'études sanitaires a pour mission, sur la base des connaissances scientifiques, de proposer des actions de gestion sanitaire. **Il est donc dommage que les documents de nature scientifique, lorsqu'ils sont disponibles et spécifiques de la situation locale traitée, soient peu voire pas exploités et restitués** pour décrire le contexte et justifier des propositions.

La conclusion est parfois absente des copies. Lorsqu'elle existe, elle ne permet pas au destinataire (Directeur général, Délégué départemental) de savoir quelle position prendre lors de la réunion organisée par le Préfet.

Globalement, un nombre limité de candidats parvient à s'approprier le dossier pour en rendre compte de manière synthétique et opérationnelle pour un responsable de l'ARS. Dans l'ensemble, **les notes de synthèse restituent correctement le contenu technique du dossier, mais avec une mise en perspective insuffisante des missions de l'ARS et peinent à dégager les enjeux et priorités de santé publique pour l'ARS.**

L'exercice consistant à produire une note à caractère administratif, **il est vivement conseillé d'éviter l'expression de toute position partisane**, en particulier pour les sujets sensibles et sujets à fortes polémiques.

S'agissant des dossiers techniques, certains candidats recopient les questions, ce qui n'est pas demandé et peut leur faire perdre du temps. Les questions ne sont pas toujours bien traitées. Les réponses sont parfois trop longues et détaillées, ce qui fait perdre du temps au candidat au détriment de la note de synthèse. Par ailleurs, certains candidats ne parviennent pas à traiter l'ensemble de ces questions.

Conseils aux candidats

Il est vivement recommandé aux candidats de **prendre connaissance du rôle et des missions des ARS ainsi que du métier d'ingénieur d'études sanitaires et des thématiques en santé environnement** qu'il traite. Ces connaissances seront utiles pour une meilleure appropriation par les candidats de la thématique proposée, des enjeux sanitaires associés et de leur mise en perspective opérationnelle pour le supérieur hiérarchique. Il convient de rappeler que cette note doit lui servir d'aide à la décision et doit être rédigée dans cette perspective. Il est également utile de connaître **la méthode d'évaluation des risques sanitaires** : dangers potentiels, effets sur la santé, populations cibles, voies d'exposition, évaluation du risque et pistes de gestion du risque (éviter/réduire), afin de pouvoir s'appuyer sur cette démarche pour exposer les enjeux sanitaires associés à la thématique traitée. Ces connaissances pourront également faciliter le traitement des dossiers techniques.

Il est vivement conseillé de **s'exercer aux épreuves écrites du concours à partir des annales** mises à disposition sur le site du ministère de la santé. Une formation à la note de synthèse pourra également être utile afin qu'elle ne se limite pas à une seule restitution du contenu technique du dossier proposé mais permette une mise en perspective opérationnelle pour le supérieur hiérarchique.

Une copie inachevée est pénalisée et a peu de chance de permettre l'accès aux épreuves d'admission. Il est donc nécessaire de **bien gérer son temps** et de **traiter également toutes les parties de la note de synthèse**, depuis l'introduction jusqu'à la conclusion. Cette dernière doit bien se distinguer du reste de la note de synthèse, ce qui n'est pas le cas de toutes les copies. L'épreuve consiste à évaluer l'esprit de synthèse du candidat. Il est donc peu efficace de recopier des paragraphes entiers du dossier, mais bien préférable d'en présenter le contenu essentiel et de le mettre en perspective afin de dégager des propositions de conduite à tenir et de prise de position pour le supérieur hiérarchique.

S'agissant des dossiers techniques, il est important que le candidat y réserve un temps suffisant pour les traiter de manière satisfaisante, sans longueurs qui ne rapporteront pas de points supplémentaires au candidat. Il est rappelé qu'il n'est pas demandé aux candidats de recopier les questions, ce qui peut permettre de gagner un peu de temps.

Tous les documents ne présentent pas le même niveau d'importance. Certains peuvent apporter des informations redondantes. D'autres documents présentent un intérêt moins direct pour le sujet, même si leur présence dans le dossier peut suggérer des éléments de contexte ou de mise en perspective importants. Il est donc essentiel que le candidat identifie correctement, au début de l'épreuve, les documents majeurs qui vont fonder son raisonnement depuis la présentation du sujet jusqu'aux propositions concrètes pour le supérieur hiérarchique.

Une copie qui comporte trop de fautes d'orthographe, de syntaxe ou de maladroites rédactionnelles sera pénalisée. Il est donc vivement conseillé aux candidats de **réserver un temps de relecture** en fin d'épreuve. La propreté de la copie est également appréciée, les ratures doivent, dans la mesure du possible, être évitées. Il est également rappelé que la copie ne doit comporter aucun signe distinctif qui ne serait pas présent dans le dossier mis à disposition.

Épreuves d'admission

1. Contenu des épreuves

Concours externe

L'épreuve consiste en un **entretien avec le jury** permettant d'apprécier les qualités de réflexion, la formation et, le cas échéant, l'expérience professionnelle du candidat (durée : 20 minutes ; coefficient 4).

Concours interne

À partir d'une présentation par le candidat de son expérience professionnelle, l'épreuve consiste en un **entretien avec le jury** permettant d'apprécier les connaissances et qualités de réflexion du candidat, sa capacité à se projeter dans ses futures fonctions et son aptitude à exercer des fonctions d'encadrement (présentation : 10 minutes ; entretien : 20 minutes ; coefficient 4).

Épreuve commune aux concours externe et interne

Une **épreuve orale à caractère technique de la langue vivante** comportant la lecture et la traduction d'un texte ainsi qu'une conversation dans l'une des quatre langues étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien (préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient : 1).

2. Entretien avec le jury

Principaux constats et appréciations relatives à la prestation des candidats

Beaucoup des candidats sont des techniciens sanitaires titulaires ou contractuels et/ou des ingénieurs d'études sanitaires (IES) contractuels. Une petite partie d'entre eux n'ont jamais exercé en Agences régionales de santé.

Ainsi la plupart des candidats ont déjà une expérience d'une ou plusieurs années dans un service de santé environnement. Parfois, ils ont été amenés à travailler sur différentes thématiques en santé environnement (espaces clos, qualité sanitaire des eaux, bruit, lutte anti vectorielle, etc.).

L'entretien débute par une présentation du candidat de 10 min pour le concours interne et de 5 min pour le concours externe. Plusieurs candidats s'appliquent à structurer cette présentation autour de leur formation, leurs expériences, les compétences acquises et leur motivation pour le métier d'IES, ce qui est vivement apprécié. Toutefois, **les motivations et l'adéquation entre les compétences acquises et le métier d'IES sont parfois insuffisamment détaillées** en fin de présentation, ce qui est dommage. Ainsi, l'expérience professionnelle du candidat, la plupart du temps présentée sous forme chronologique, est parfois trop détaillée avec un manque de concision pour présenter les éléments essentiels de son parcours.

Les échanges avec les membres du jury, dont la composition est rendue publique avant le concours, permettent de **tester les connaissances techniques, administratives et de culture générale** du candidat (rôle d'une ARS, d'une manière générale, sur les thématiques santé-environnement, articulation des rôles de l'ARS et du Préfet, moyens d'intervention des ARS, questions techniques sur des sujets tels que la légionellose, le contrôle sanitaire des eaux, etc.). Ils permettent aussi de **mettre le candidat en situation** sur des exemples concrets, notamment en matière de gestion des ressources humaines et de tester sa capacité à résoudre un problème. Par ailleurs, d'autres questions incitent le candidat à **prendre position sur une thématique** donnée en lien direct ou indirect avec leur future fonction d'ingénieur d'études sanitaires afin de mesurer sa capacité d'argumentation et d'analyse au-delà de ses fonctions.

Il est dommage de constater que **les réponses aux questions techniques sont assez souvent imprécises** ce qui témoigne des lacunes des candidats sur des sujets majeurs en santé environnement. Pourtant, la plupart des candidats exercent déjà en ARS et auraient donc l'opportunité de se renseigner sur les missions qui y sont exercées, au-delà de leur seul poste. Le jury constate souvent que des candidats en poste dans une cellule ne connaissent pas les sujets d'actualités des autres cellules du service santé environnement.

La **vision des enjeux de santé publique et de santé environnement** est également souvent approximative, notamment pour ce qui concerne des thématiques qui ne font pas partie des missions historiques des ARS en santé environnement (changement climatique, pollution atmosphérique). Il est également dommage de constater que certains candidats ne distinguent pas explicitement le rôle d'un technicien sanitaire de celui d'un ingénieur d'études sanitaires, notamment en terme de prise de responsabilité, alors qu'il est attendu des candidats souhaitant évoluer d'être en capacité d'argumenter leur choix et d'illustrer les évolutions attendues.

Pour les mises en situation, certains candidats adaptent leur réponse à la situation proposée, sans se limiter à une réponse théorique, ce qui est apprécié.

Les questions nécessitant une prise de position du candidat sont moins bien traitées, une petite partie des candidats ne répondant pas à celles-ci, ce qui est dommage. En effet, il n'y a pas de réponse juste à ces questions, ce qui laisse la liberté au candidat de se positionner sans risque d'erreur puisqu'il ne s'agit pas de juger son opinion. En revanche, les réponses permettent au jury de tester sa capacité de réaction et d'argumentation, ce qui est primordial pour prétendre accéder à un poste d'IES.

Conseils aux candidats

Il est recommandé aux candidats de **consulter les grilles d'évaluation des épreuves d'admission qui sont rendues publiques sur le site du ministère de la santé avant le concours ([concours interne](#) , [concours externe](#))**. Elles peuvent être un support utile pour se préparer aux épreuves orales.

Les expériences professionnelles, parfois nombreuses, doivent être présentées **de manière synthétique** en mettant en évidence les compétences qu'elles ont apportées au candidat. La formation initiale doit être rappelée. La **motivation du candidat** pour exercer le métier d'IES, notamment dans le cadre d'une évolution au sein de l'ARS, **doit être clairement exprimée**.

Le fait d'exercer dans une ARS n'est pas un gage de réussite aux épreuves d'admission. Aussi, que le candidat exerce déjà ou pas en ARS, il est vivement recommandé, dans un esprit d'ouverture, de **se renseigner sur les missions qui y sont exercées, d'une manière générale et y compris dans le service santé environnement. Le rôle du ministère de la santé, au niveau national, l'organisation du système de santé** ne doivent pas être négligés, ainsi que les missions des principales instances sur lesquelles s'appuie le ministère de la santé pour définir sa politique, y compris au niveau national (Inspection générale des affaires sociales, Haut Conseil de la santé publique, Haute autorité de santé, agences sanitaires comme Santé publique France, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, etc.).

Pour les candidats exerçant en tant que techniciens sanitaires, il est important de bien **appréhender les évolutions attendues sur un poste d'IES et de les exposer clairement**. Il est ainsi souhaitable que les candidats internes montrent leur capacité à se projeter dans le métier d'IES, au-delà même des compétences attendues.

Les candidats n'ayant jamais exercé dans un service du ministère de la santé ou dans une ARS sont encouragés à **prendre contact avec des professionnels** en ARS ou au ministère afin de se renseigner concrètement sur le métier d'IES et le fonctionnement des services.

Avant le concours, il est recommandé aux candidats de **se tenir au courant des actualités**, notamment s'agissant des principaux enjeux de santé publique, qui sont susceptibles de constituer un vivier de sujets de questionnements pour le jury.

Il est important de se préparer aux questions de mise en situation ou de positionnement afin d'être en mesure d'apporter des éléments de réponses à la fois théoriques et personnelles au jury.

Enfin, compte tenu de la durée courte des épreuves, le jury apprécie **la concision et la précision des réponses** apportées par les candidats. Lorsque le candidat ne sait pas répondre, il est toujours préférable de l'indiquer au jury plutôt que de détourner la question en répondant sur un autre sujet que celui abordé.

3. Épreuve de langue vivante

Les modalités du concours :

Les examinateurs constatent que quelques candidats ne connaissent pas les modalités de l'épreuve orale de langue. Il est vivement conseillé aux candidats, lors de leur préparation aux épreuves, de consulter la [grille](#) d'évaluation de l'épreuve orale de langue vivante étrangère.

Le niveau des candidats :

Le niveau des candidats est très différent d'un concours à l'autre, les candidats présentant le concours externe réussissent globalement mieux du fait d'une préparation et d'un cursus universitaire plus récents.

Les candidats admissibles ont démontré, pour la plupart, une assez bonne préparation à cette épreuve de langue vivante étrangère. Le niveau de compréhension des textes proposés est plutôt satisfaisant.

La lecture des chiffres, des dates et des statistiques reste encore trop souvent problématique et révèle un manque d'habitude de lecture à haute voix.

La restitution orale en français d'un paragraphe se limite encore trop souvent à une traduction purement littérale des éléments saillants, menant parfois à des faux-sens ou des contre-sens qui révèlent le manque de compréhension du paragraphe, voire du document entier.

Certains candidats du concours externe parviennent cependant à prendre davantage de distance pour élaborer une traduction moins littérale mais plus juste. Cela relève d'une meilleure maîtrise de la langue vivante étrangère et aussi de la langue française.

Il est à déplorer que beaucoup de candidats maîtrisent encore assez mal le vocabulaire général et encore moins celui lié à leur spécialité. Ces lacunes se révèlent particulièrement importantes lors de la traduction d'un paragraphe.

Les meilleures prestations sont celles où les candidats savent réorganiser avec pertinence et clarté leur traduction en ayant saisi les tournures idiomatiques et le fonctionnement de la syntaxe de la langue vivante étrangère.

L'échange en langue vivante étrangère :

Les erreurs de grammaire, de vocabulaire et de syntaxe sont très nombreuses.

Trop souvent l'échange avec le jury se limite à un jeu de questions-réponses simple sans que le candidat n'essaie de conserver la parole suffisamment longtemps pour effectuer une prise de parole en continu soutenue.

A la marge, certains candidats ne se sont pas suffisamment bien préparés à cette épreuve et n'en connaissent visiblement pas les modalités. Il est à déplorer que des candidats n'aient pas compris que la restitution de l'article source devait se faire en français.

Les attentes :

Cette épreuve est avant tout une épreuve de communication. Que ce soit en français ou en langue vivante étrangère, il est attendu que le candidat fasse preuve de clarté en évitant l'écueil d'une lecture systématique de sa préparation.

On attend du candidat une posture professionnelle adaptée à la fonction. On ne saurait se contenter de répondre aux questions du jury sans développer, argumenter et nuancer ses propos dans une syntaxe et une phonologie acceptables et un vocabulaire adapté à son champ de compétence futur.

Conseils :

On ne peut envisager de se présenter à cette épreuve sans au préalable s'être entraîné de manière régulière à rendre compte des idées principales d'un texte dans le temps imparti.

Au-delà de la nécessité de s'entraîner à une épreuve de communication et de langue vivante étrangère, les modalités mêmes de cette épreuve orale doivent être maîtrisées.

Un entraînement rigoureux à la lecture des chiffres, des dates et des statistiques à **haute voix** demeure indispensable. S'enregistrer et s'écouter demeure un bon moyen de se préparer à l'exercice.

Enfin, les éléments linguistiques à acquérir nécessitent une pratique régulière de la langue. Elle permettra d'atteindre une fluidité suffisante et indispensable à un échange de qualité dans une langue correcte sur le plan grammatical, phonologique, syntaxique et lexical.

On ne saurait trop conseiller aux candidats de **lire des rapports officiels** tirés de sources institutionnelles (exemple : *World Health Organization, European Commission...*), **d'écouter des documents en langue authentique**, de s'enregistrer et de pratiquer le plus souvent possible la langue avec des natifs ou des personnes qui maîtrisent suffisamment bien la langue vivante étrangère.

La maîtrise du vocabulaire général et de spécialité passe nécessairement par un apprentissage régulier et une réutilisation des termes en situation de communication.

Commentaires du jury

Le jury tient à saluer la qualité des candidats qui se sont présentés aux concours en 2022 et leur motivation.

Les deux principaux points d'amélioration concernent :

- la note de synthèse qui ne doit pas être qu'un résumé technique des éléments du dossier mais une note permettant à un supérieur hiérarchique de comprendre les enjeux sanitaires pour l'ARS et de prendre position pour celle-ci ;
- la prestation orale qui doit apporter la preuve que le candidat connaît les enjeux de santé publique du ministère de la santé, le fonctionnement de ses services, les grands sujets d'actualités et qu'il appréhende avec justesse le rôle et les responsabilités d'un ingénieur d'études sanitaires.

La qualité des candidats des concours interne et externe a conduit le jury à proposer une liste complémentaire pour les deux concours externe et interne. Le jury estime que l'ensemble des candidats inscrits sur les listes complémentaires dispose des compétences pour exercer des fonctions d'ingénieur d'études sanitaires.

Paris, le 2 décembre 2022

Mathilde MERLO

